

MINISTERE DE LA CULTURE

**DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL**

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

*ETAT DE CONSERVATION DU SITE DU TOMBEAU DES
ASKIA (MALI) (C1139)*

RAPPORT



Janvier 2018

Résumé analytique

Gao, capitale administrative de la 7^{ème} région du Mali, abrite le Tombeau des Askia, situé au nord-ouest de la ville entre les quartiers Gadeye et Farandjireye.

Le Tombeau des Askia fut édifié par Askia Mohamed, Empereur du Songhaï, en 1495 dans sa capitale Gao. Il témoigne de la puissance et de la richesse de l'empire qui s'est épanoui au XVe et au XVIe siècle grâce au contrôle du commerce transsaharien.

Il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012, lors de la 36^{ème} Session du Comité du patrimoine mondial tenue à Saint Petersburg (Fédération de Russie). Cette mesure fait suite au conflit armé déclenché dans le septentrion malien et qui occasionné l'occupation de la ville de Gao par les groupes terroristes (MUJAO et AQMI).

L'implication et l'engagement de la communauté de Gao dans la protection du patrimoine culturel a permis d'épargner le bien Tombeau des Askia de la destruction djihadistes pendant l'occupation de la ville.

L'attachement communautaire à la protection et à la sauvegarde de leur patrimoine culturel est à encourager et à soutenir. Le retour de la stabilité en 2013, avec l'appui de la communauté internationale et en réponse aux mesures correctives, plusieurs activités ont été menées pour la conservation du bien : les rencontres avec les parties prenantes, le nettoyage et l'entretien du bien, les missions d'études techniques, les travaux de restauration provisoire, le suivi, etc.

Rappelons que le 8 décembre 2016 par Décision 11.COM 5.2, le Tombeau des Askia a été inscrit par l'UNESCO sur la liste des biens culturels sous protection renforcée, dans la perspective de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires au retrait du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le présent rapport donne l'état actuel de conservation du Tombeau des Askia et les actions réalisées pour son retrait sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/7A

Rappelant la décision 40 COM7A.7 adoptée à sa 40 session (Istanbul/UNESCO, 2016).

Prend note des efforts déployés par l'Etat partie dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées à sa 40^{ème} session, dans un contexte sécuritaire difficile dans le nord du Mali et l'encourage à les poursuivre avec le soutien de ses partenaires.

L'Etat partie apprécie la mention adressée par le Comité du patrimoine mondial pour les activités menées. L'Etat partie adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires pour les appuis techniques et financiers pour la conservation du Tombeau des Askia et s'engage à poursuivre les efforts pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Exprime sa préoccupation sur la fragilité de la situation sécuritaire à Gao qui n'a pas permis d'organiser la mission conjointe UNESCO/ ICOMOS / ICCROM de suivi réactif demandée afin d'évaluer l'état général de conservation du bien.

Des progrès sont accomplis pour la stabilité de l'ensemble des régions du nord y compris Gao et l'Etat partie s'engage à inviter la mission conjointe de suivi réactif à évaluer l'état général de conservation du bien, dès que la situation sécuritaire s'améliore davantage.

Exprime également son inquiétude sur les problèmes de dégradation de la nécropole de la mosquée des hommes du fait de l'érosion hydrique provoquée par de fortes pluies en Août – Septembre 2016 et encourage également l'Etat à solliciter une demande d'assistance internationale au titre du fonds du patrimoine mondial, en faveur de la réhabilitation de cette nécropole.

L'Etat partie tient à rassurer le Comité du patrimoine mondial de tout mettre en œuvre, en collaboration avec ses partenaires et le comité de gestion du Tombeau des Askia, pour protéger et conserver l'intégrité de la nécropole de la mosquée des hommes, des problèmes de dégradation. Des actions ont été entreprises en faveur de la nécropole et l'espace de prière des hommes notamment la restauration et le nettoyage. Enfin, une demande d'assistance internationale pour la restauration et mise en valeur du Tombeau des Askia à Gao a été faite et prend en compte la nécropole.

Note avec satisfaction l'octroi du statut de protection renforcée au Tombeau des Askia, au titre de la convention de la Haye de 1954 sur la protection du patrimoine culturel en période de conflit et l'opportunité ainsi offerte pour renforcer les synergies sur le terrain entre les conventions de 1954 et de 1972.

L'Etat partie remercie le Comité du patrimoine mondial pour l'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée. L'Etat partie s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les mesures correctives nécessaires proposées pour le retrait du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En Mai 2017, une mission d'informations de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel sur la protection renforcée du Tombeau des Askia a été effectuée avec la participation des membres du comité de gestion et les communautés et une plaque du bouclier bleu a été fixée devant l'entrée du bien.

Prenant note du recul de la participation communautaire à la conservation du site demande à l'Etat partie de prendre des mesures pour favoriser cette dernière.

La restitution du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali à Gao, la mission conjointe UNESCO/DNPC pour diagnostiquer les causes de l'effondrement d'une partie du toit en septembre 2017, l'élaboration du plan de conservation et de gestion du Tombeau des Askia, l'atelier de renforcement des capacités à la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels du Mali à Gao, sont entre autres des activités réalisées impliquant davantage la communauté locale à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel de Gao.

Réitère sa demande à l'Etat partie d'inviter, lorsque la situation sécuritaire dans la région nord du Mali sera stabilisée, une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif en vue d'évaluer l'état général de conservation du bien, et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives.

L'Etat partie s'engage et rassure le Comité du patrimoine mondial de l'organisation d'une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif pour évaluer l'état général de conservation du bien et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives, dès que la situation sécuritaire dans le nord du Mali sera stabilisée.

Demande également à l'Etat partie de finaliser, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'ICCROM, la proposition d'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et un calendrier clair de mise en œuvre, et de les soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le 1^{er} février 2018, pour adoption par le comité du patrimoine mondial à sa 42^{ème} session en 2018.

Les activités majeures pour la conservation et la gestion durable du bien ont été identifiées par les communautés et l'expert commis pour actualiser les plans de gestion et de conservation des sites du patrimoine mondial dans le cadre du Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens, Phase II. Ces activités identifiées, lors des réunions de consultation des parties prenantes au bien, sont consignées dans le plan de gestion et de conservation en cours d'élaboration avec un calendrier d'exécution détaillé. La mise en œuvre de ces activités permettra, à n'en point douter, de retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

- Progrès accompli dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial

Dans la nuit du 8 au 9 Aout 2017, une partie du toit de la mosquée des hommes s'est effondrée. Le comité de gestion du bien a urgemment réparé la partie effondrée avec la supervision de la Mission Culturelle de Gao en vue d'éviter les effets d'entraînement.

Une mission conjointe d'urgence UNESCO/DNPC a été dépêchée sur le site pour diagnostiquer les causes de l'effondrement, du 6 au 8 septembre 2017.

Des travaux d'urgences sont proposés par la mission conjointe de diagnostic après l'effondrement : le crépissage du bien, une étude approfondie sur le bien et ses environs pour mieux comprendre les causes des effondrements (2006 ; 2011 ; 2017) et enfin un planning d'intervention sur le Tombeau des Askia pour sa conservation.

Aussi, une étude d'inventaire du patrimoine mobilier et de mise en place de plan d'urgence du Tombeau des Askia a été réalisée.

L'élaboration d'un plan de gestion réactualisé est en cours, des actions de sensibilisation sont réalisées de façon permanente avec les communautés, les collectivités et les établissements

scolaires dans le cadre de l'éducation au patrimoine culturel. Enfin une demande d'assistance internationale pour la restauration et mise en valeur du Tombeau des Askia à Gao a été faite.

Les dispositions sont déjà prises pour le crépissage du bien, édition 2018 avant fin mars prochain.

Des réunions de concertation sur la révision du plan de conservation et de gestion du bien Tombeau des Askia, 2018-2022 ont été réalisées.

La Mission Culturelle de Gao a aussi organisé des visites de suivi du Tombeau des Askia, pour faire l'état de dégradation du bien. Des stratégies de renforcement de protection des sites sont élaborées.

La participation de la population locale dans la gestion du bien est encouragée par l'Etat partie à travers leur implication dans la prise de décisions et des activités organisées sur le bien.

- Progrès réalisé vers l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR).

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives nécessaires pour le retrait du bien sur la liste du patrimoine mondial en péril:

- Mission diagnostique des experts à Gao en Mai 2014 a dressé un diagnostic détaillé du Tombeau des Askia assorti d'une proposition d'intervention, consolidation du bien, révision du plan de conservation et de gestion et renforcement des capacités des structures de gestion (comité de gestion et Mission Culturelle de Gao) ;
- Le crépissage de l'ensemble du bien (Tombeau des Askia) en juillet 2014
- Mission d'évaluation de l'état du bien après les travaux de consolidation juin 2015 ;
- Mission de diagnostic pathologique de mai 2016 a recommandé des travaux qui ont été entièrement réalisés ;
- Les actions de décapage de la cours, des espaces de prières, la réhabilitation de l'espace de drainage de la mosquée des femmes et l'aménagement des canaux de drainage d'eau le long du mur de clôture, ont permis d'éviter la stagnation des eaux de pluie ;
- Le nettoyage de la nécropole, l'aménagement de certaines tombes ont facilité la circulation des eaux de pluie vers l'extérieur.
- Les réunions de concertation avec les parties prenantes pour l'actualisation du plan de conservation et de gestion en novembre 2017

En mai 2017, une mission d'informations de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel sur la protection renforcée du Tombeau des Askia a été effectuée avec la participation des membres du comité de gestion et les communautés et une plaque du bouclier bleu a été fixée devant l'entrée du bien pour sa protection renforcée.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

Néant.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

Néant.

Bamako, le 29 janvier 2018

LE DIRECTEUR

MOULAYE COULIBALY

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

Néant.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien , de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité .

Néant.

Bamako, le 29 janvier 2018



LE DIRECTEUR

Moulaye Coulibaly
MOULAYE COULIBALY

ANNEXE

1- La restauration, réhabilitation et entretien du bien

Images du toit effondré de la mosquée des hommes en 2017



Toit effondré

Annexe 2 : Images du toit restauré





Crépissage du Tombeau

Annexe 2 : Protection renforcée et sensibilisation



Plaque du bouclier bleu fixé avec les communautés en mai 2017



Information et Sensibilisation des membres du comté de gestion sur le statut de protection renforcée en mai 2017

MINISTERE DE LA CULTURE

**DIRECTION NATIONALE DU
PATRIMOINE CULTUREL**

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

*ETAT DE CONSERVATION DU SITE DU TOMBEAU DES
ASKIA (MALI) (C1139)*

RAPPORT



Janvier 2018

Résumé analytique

Gao, capitale administrative de la 7^{ème} région du Mali, abrite le Tombeau des Askia, situé au nord-ouest de la ville entre les quartiers Gadeye et Farandjireye.

Le Tombeau des Askia fut édifié par Askia Mohamed, Empereur du Songhaï, en 1495 dans sa capitale Gao. Il témoigne de la puissance et de la richesse de l'empire qui s'est épanoui au XVe et au XVIe siècle grâce au contrôle du commerce transsaharien.

Il a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2012, lors de la 36^{ème} Session du Comité du patrimoine mondial tenue à Saint Petersburg (Fédération de Russie). Cette mesure fait suite au conflit armé déclenché dans le septentrion malien et qui a occasionné l'occupation de la ville de Gao par les groupes terroristes (MUJAO et AQMI).

Depuis l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril, le bien a bénéficié des appuis de partenaires et de l'UNESCO à travers le Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali. Ce programme consistait à faire des études d'évaluation, de diagnostic, d'inventaire du mobile et de mise en place de plan d'urgence en cas d'inondation ou d'incendie pour la stabilisation du bien, le crépissage, des travaux d'entretien sur la mosquée des hommes, sur le cimetière, l'élaboration du plan de gestion et de conservation, le renforcement de capacité à la lutte contre le pillage et le trafic illicite de biens culturels du Mali. En avril 2018, précisément les 14 et 15, la communauté procédera au crépissage du Tombeau des Askia. Pour la sécurité, des progrès ont été réalisés et l'Etat partie s'engage à inviter dès que ce sera possible.

L'implication et l'engagement de la communauté de Gao dans la protection du patrimoine culturel a permis d'épargner le bien Tombeau des Askia de la destruction djihadistes pendant l'occupation de la ville.

La communauté, à travers le Comité de gestion du Tombeau des Askia, les chefs des différentes communautés et les jeunes, a participé massivement et avec enthousiasme à ces activités de conservation du bien.

L'attachement communautaire à la protection et à la sauvegarde de leur patrimoine culturel est à encourager et à soutenir. Le retour de la stabilité en 2013, avec l'appui de la communauté internationale et en réponse aux mesures correctives, plusieurs activités ont été menées pour la conservation du bien : les rencontres avec les parties

prenantes, le nettoyage et l'entretien du bien, les missions d'études techniques, les travaux de restauration provisoire, le suivi, etc.

Rappelons que le 8 décembre 2016 par Décision 11.COM 5.2, le Tombeau des Askia a été inscrit par l'UNESCO sur la liste des biens culturels sous protection renforcée, dans la perspective de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires au retrait du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Le présent rapport retrace l'état actuel de conservation du Tombeau des Askia et les progrès réalisés, conformément aux mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial, lors de la session de Cracovie en juillet 2017, pour son retrait sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du patrimoine mondial

Ayant examiné le document WHC/17/41.COM/7A

Rappelant la décision 40 COM7A.7 adoptée à sa 40 session (Istanbul/UNESCO, 2016).

Prend note des efforts déployés par l'Etat partie dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées à sa 40^{ème} session, dans un contexte sécuritaire difficile dans le nord du Mali et l'encourage à les poursuivre avec le soutien de ses partenaires.

L'Etat partie apprécie la mention adressée par le Comité du patrimoine mondial pour les activités menées. L'Etat partie adresse ses remerciements à l'ensemble des partenaires pour les appuis techniques et financiers pour la conservation du Tombeau des Askia et s'engage à poursuivre les efforts pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Exprime sa préoccupation sur la fragilité de la situation sécuritaire à Gao qui n'a pas permis d'organiser la mission conjointe UNESCO/ ICOMOS / ICCROM de suivi réactif demandée afin d'évaluer l'état général de conservation du bien.

Des progrès sont accomplis pour la stabilité de l'ensemble des régions du nord y compris Gao et l'Etat partie s'engage à inviter la mission conjointe de suivi réactif à évaluer l'état général de conservation du bien, dès que la situation sécuritaire s'améliore davantage.

Exprime également son inquiétude sur les problèmes de dégradation de la nécropole de la mosquée des hommes du fait de l'érosion hydrique provoquée par de fortes pluies en Août – Septembre 2016 et encourage également l'Etat à solliciter une demande d'assistance internationale au titre du fonds du patrimoine mondial, en faveur de la réhabilitation de cette nécropole.

L'Etat partie tient à rassurer le Comité du patrimoine mondial de tout mettre en œuvre, en collaboration avec ses partenaires et le comité de gestion du Tombeau des Askia, pour protéger et conserver l'intégrité de la nécropole de la mosquée des hommes, des problèmes de dégradation. Des actions ont été entreprises en faveur de la nécropole : le nettoyage et la réhabilitation de certaines tombes pour éviter leur érosion. Le surcreusement de canaux pour drainer les eaux de pluies a été la seconde activité de sauvegarde de la nécropole.

Pour l'espace de prière des hommes la restauration a concerné : acrotères refaits, points d'ancrage des gargouilles traités, gargouilles détériorées remplacées, traitement des points d'infiltration, des traces d'infiltration, renforcement des torons par la fixation de nouveaux torons, renforcement de la base des murs et crépissage des façades extérieures.

Le nettoyage a porté sur : décapage d'une bonne partie de sable, reprofilage et étalement de sable fin à l'intérieur des espaces de prières et à l'extérieur dans la cour.

Enfin, une demande d'assistance internationale pour la restauration et la mise en valeur du Tombeau des Askia de Gao a été faite et prend en compte la réparation du toit endommagé par les pluies, l'entretien de la tour pyramidale et la régénération des arbres Hasu.

Note avec satisfaction l'octroi du statut de protection renforcée au Tombeau des Askia, au titre de la convention de la Haye de 1954 sur la protection du patrimoine culturel en période de conflit et l'opportunité ainsi offerte pour renforcer les synergies sur le terrain entre les conventions de 1954 et de 1972.

L'Etat partie remercie le Comité du patrimoine mondial pour l'inscription du Tombeau des Askia sur la Liste des biens culturels sous protection renforcée. L'Etat partie s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les mesures correctives nécessaires proposées pour le retrait du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril. En Mai 2017, une mission d'informations de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel sur la protection renforcée du Tombeau des Askia a été effectuée avec la participation des membres du comité de gestion et les communautés et une plaque du bouclier bleu a été fixée devant l'entrée du bien.

Prenant note du recul de la participation communautaire à la conservation du site demande à l'Etat partie de prendre des mesures pour favoriser cette dernière.

La restitution du programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens du Mali à Gao, en juin 2017, la mission conjointe UNESCO/DNPC pour diagnostiquer les causes de l'effondrement d'une partie du toit en septembre 2017, l'élaboration du plan de conservation et de gestion du Tombeau des Askia, en novembre 2017,

l'atelier de renforcement des capacités à la lutte contre le pillage et le trafic illicite des biens culturels du Mali à Gao, en décembre 2017, sont entre autres des activités réalisées impliquant davantage la communauté locale à la conservation et à la gestion du patrimoine culturel de Gao.

Bien avant, en 2014, le crépissage du bien a regroupé l'ensemble de la communauté. Il a créé un sentiment de fierté et de satisfaction au sein de la communauté pour la reprise de l'activité traditionnelle d'entretien du bien.

Ces différentes activités marquées par une large participation de la communauté a permis d'améliorer l'état de conservation et d'échanger sur les problèmes réels de la promotion du bien. Les chefs des communautés présents, les représentants du Comité de gestion, les femmes et les jeunes ont sollicité la création d'un espace de concertation sur la gestion du bien, élargie aux services techniques concernés.

Réitère sa demande à l'Etat partie d'inviter, lorsque la situation sécuritaire dans la région nord du Mali sera stabilisée, une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif en vue d'évaluer l'état général de conservation du bien, et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives.

L'Etat partie s'engage et rassure le Comité du patrimoine mondial de l'organisation d'une mission conjointe UNESCO/ICOMOS/ICCROM de suivi réactif pour évaluer l'état général de conservation du bien et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives, dès que la situation sécuritaire dans le nord du Mali sera stabilisée.

Demande également à l'Etat partie de finaliser, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, l'ICOMOS et l'ICCROM, la proposition d'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) et un calendrier clair de mise en œuvre, et de les soumettre au Centre du patrimoine mondial d'ici le 1^{er} février 2018, pour adoption par le comité du patrimoine mondial à sa 42^{ème} session en 2018.

Des activités majeures ont été identifiées par les communautés et l'expert commis pour actualiser le plan de gestion et de conservation du sites du patrimoine mondial dans le cadre du Programme de réhabilitation du patrimoine culturel et de sauvegarde des manuscrits anciens, Phase II. Ces activités identifiées, lors des réunions de consultation des parties prenantes, sont consignées dans le plan de gestion et de conservation en cours d'élaboration avec un calendrier d'exécution détaillé. La mise en œuvre de ces activités permettra, à n'en point douter, de retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Les réunions de

consultation ont eu lieu en novembre 2017 et ont été marquées par une participation active des parties prenantes invitées.

- Progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2017 à Cracovie :

Dans la nuit du 8 au 9 Aout 2017, une partie du toit de la mosquée des hommes s'est effondrée. Le comité de gestion du bien a urgemment réparé la partie effondrée avec la supervision de la Mission Culturelle de Gao en vue d'éviter les effets d'entraînement. La réparation de la partie effondrée, avec uniquement l'appui financier et physique de la communauté a duré 5 jours. Elle a commencé le 10 pour prendre fin le 14 Aout 2017. La réparation a concerné deux piliers, la partie du toit et l'acrotère.

Une mission conjointe d'urgence UNESCO/DNPC a été dépêchée sur le site pour diagnostiquer les causes de l'effondrement, du 6 au 8 septembre 2017.

Des travaux d'urgences sont proposés par la mission conjointe de diagnostic après l'effondrement : le crépissage du bien, une étude approfondie sur le bien et ses environs pour mieux comprendre les causes des effondrements (2006 ; 2011 ; 2017) et enfin un planning d'intervention sur le Tombeau des Askia pour sa conservation.

Aussi, une étude d'inventaire du patrimoine mobilier et de mise en place de plan d'urgence du Tombeau des Askia a été réalisée en juillet 2017. Elle consistait à :

- identifier et établir un inventaire des biens culturels se trouvant dans le Tombeau des Askia*
- identifier, faire des plans et planifier des mesures d'urgence pour assurer la protection des biens culturels contre les risques d'incendie ou d'écroulement des locaux ;*
- proposer un plan d'enlèvement des biens culturels ou la fourniture d'une protection in situ adéquate desdits biens en cas de conflit armé et en fin*
- élaborer une liste des autorités compétentes responsables de la sauvegarde des biens culturels.*

L'élaboration d'un plan de gestion est en cours. Des actions de sensibilisation sont réalisées de façon permanente avec les communautés, les collectivités et les établissements scolaires dans le cadre de l'éducation au patrimoine culturel. Enfin, une demande d'assistance internationale pour la restauration et mise en valeur du Tombeau des Askia à Gao a été faite.

Les dispositions sont déjà prises pour le crépissage du bien, édition 2018, prévu les 14 et 15 Avril 2018.

Des réunions de concertation sur la révision du plan de conservation et de gestion du bien Tombeau des Askia, 2018-2022 ont été réalisées, en novembre 2017.

La Mission Culturelle de Gao a aussi organisé des visites de suivi du Tombeau des Askia, pour faire l'état de dégradation du bien. Des stratégies de renforcement de protection des sites sont en cours d'élaboration avec des architectes nationaux. D'autres activités de renforcement de protection du bien ont été réalisées par Craterre en 2014 suite aux études d'évaluation de l'état de conservation après l'occupation.

La participation de la population locale dans la gestion du bien est encouragée par l'Etat partie à travers leur implication dans la prise de décisions et des activités organisées sur le bien. En plus de la présence de la Mission Culturelle, service technique chargé de la gestion du bien, l'Etat partie a responsabilisé entièrement le Comité de gestion pour servir d'interface entre la communauté et les gestionnaires du patrimoine culturel dans la protection et la promotion du bien Tombeau des Askia. Cette collaboration entre le Comité de gestion et la Mission Culturelle a permis de réaliser des progrès dans la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial pour le retrait du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

- Progrès réalisé dans la mise en œuvre des mesures correctives pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril (DSOCR) :

- *Mission diagnostique réalisée par des experts-architectes nationaux et internationaux sur le Tombeau des Askia à Gao en Mai 2014. Elle a dressé un diagnostic détaillé du bien, assorti d'une proposition d'intervention sur les acrotères de la mosquée des hommes, le crépissage des façades, la consolidation du bien par le renforcement des bases des murs de la mosquée des hommes et des femmes, la réalisation des canaux pour le drainage des eaux de pluie, le remplacement des bois sur la tour pyramidale, les réunions d'actualisation du plan de conservation et de gestion, le renouvellement du bureau du Comité de gestion, suite aux décès de l'ensemble des présidents d'honneurs (6) et de certains membres du bureau. Mr Aly Badi Maiga reste toujours le Président du Comité de gestion du Tombeau des Askia.*

Quand à la Mission Culturelle de Gao, elle a reçu le matériel roulant (moto) et un ordinateur portable entre 2014 et 2016 mais ces matériels ne sont plus fonctionnels.

Le personnel de la Mission Culturelle est composé d'un stagiaire mise à disposition par l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes pendant un an et le Chef de la Mission Culturelle. Pour l'atteinte des objectifs assignés, la Mission Culturelle a besoin de matériel roulant, d'ordinateurs, d'appareils photos, de chaises pour visiteurs, de fauteuils, de connexion Internet et de personnel d'appui ;

- *Le crépissage de l'ensemble du bien (Tombeau des Askia) en juillet 2014, à la satisfaction totale de l'ensemble de la communauté avec la participation du Gouverneur de la région, du Président du Conseil Régional et du Maire de la Commune Urbaine de Gao ;*
- *Mission d'évaluation de l'état du bien après les travaux de consolidation juin 2015 ;*
- *Mission de diagnostic pathologique de mai 2016 a recommandé des travaux qui ont été entièrement réalisés (reprise de la pente sur le toit de la mosquée des hommes, remplacement des gouttières et de l'acrotère de la mosquée des femmes) ;*
- *Les actions de décapage de la cours, des espaces de prières, la réhabilitation de l'espace de drainage de la mosquée des femmes et l'aménagement des canaux de drainage d'eau le long du mur de clôture, ont permis d'éviter la stagnation des eaux de pluie ;*

-Le nettoyage de la nécropole, l'aménagement de certaines tombes ont facilité la circulation des eaux de pluie vers l'extérieur.

- Les réunions de concertation avec les parties prenantes pour l'actualisation du plan de conservation et de gestion en novembre 2017

En mai 2017, une mission d'informations de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel sur la protection renforcée du Tombeau des Askia a été effectuée avec la participation des membres du comité de gestion et les communautés et une plaque du bouclier bleu a été fixée devant l'entrée du bien pour sa protection renforcée.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

Le mur de clôture du bien a été construit recensement. Il sépare la mosquée des hommes, des femmes, la tour pyramidale, la nécropole et la zone tampon (place de la pierre blanche). Aussi, il faut reconnaître que le mur de clôture protège le bien contre les animaux en divagation, le dépôt d'ordure ménagère dans la cour du bien par les populations riveraines.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

Le bien intègre parfaitement l'architecture traditionnelle locale. En collaboration avec les autorités régionales, le Comité de gestion et la Mission Culturelle sont parvenus à interdire toute construction R+1 dans les alentours immédiats du bien. Cette mesure permet de bien conserver l'authenticité et l'intégrité du bien.

Bamako, le 29 janvier 2018

LE DIRECTEUR

MOULAYE COULIBALY

-Le nettoyage de la nécropole, l'aménagement de certaines tombes ont facilité la circulation des eaux de pluie vers l'extérieur.

- Les réunions de concertation avec les parties prenantes pour l'actualisation du plan de conservation et de gestion en novembre 2017

En mai 2017, une mission d'informations de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel sur la protection renforcée du Tombeau des Askia a été effectuée avec la participation des membres du comité de gestion et les communautés et une plaque du bouclier bleu a été fixée devant l'entrée du bien pour sa protection renforcée.

3. Autres problèmes de conservation actuels identifiés par le ou les Etats parties comme pouvant avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien

Le mur de clôture du bien a été construit recensement. Il sépare la mosquée des hommes, des femmes, la tour pyramidale, la nécropole et la zone tampon (place de la pierre blanche). Aussi, il faut reconnaître que le mur de clôture protège le bien contre les animaux en divagation, le dépôt d'ordure ménagère dans la cour du bien par les populations riveraines.

4. Conformément au paragraphe 172 des Orientations, décrire toute restauration potentielle importante, altération potentielle et/ou toute nouvelle construction potentielle qui pourraient être entreprises à l'intérieur du bien, de ou des zones tampon, des corridors ou de toute autre localisation où un tel développement pourrait avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien, y compris sur son authenticité et son intégrité.

Le bien intègre parfaitement l'architecture traditionnelle locale. En collaboration avec les autorités régionales, le Comité de gestion et la Mission Culturelle sont parvenus à interdire toute construction R+1 dans les alentours immédiats du bien. Cette mesure permet de bien conserver l'authenticité et l'intégrité du bien.

Bamako, le 29 janvier 2018



LE DIRECTEUR

MOULAYE COULIBALY

ANNEXE

1- La restauration, réhabilitation et entretien du bien

Images du toit effondré de la mosquée des hommes en 2017



Toit effondré

Annexe 2 : Images du toit restauré





Crépissage du Tombeau

Annexe 2 : Protection renforcée et sensibilisation



Plaque du bouclier bleu fixé avec les communautés en mai 2017



Information et Sensibilisation des membres du comté de gestion sur le statut de protection renforcée en mai 2017